

COMMUNE DE AWOINGT

Canton de Cambrai-Est



Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Janvier 1996

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Identité de la commune	6
Méthodologie d'approche	8
Awoingt dans son paysage	9
Les aménagements ponctuels	11
La traversée du village par le C.D. 157	12
Le centre	14
Les abords de la R.N. 43	16
Le chemin des écoliers	17

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

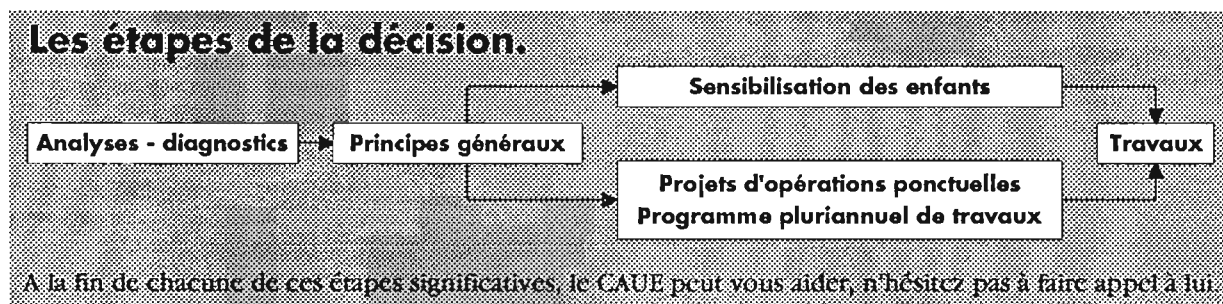
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

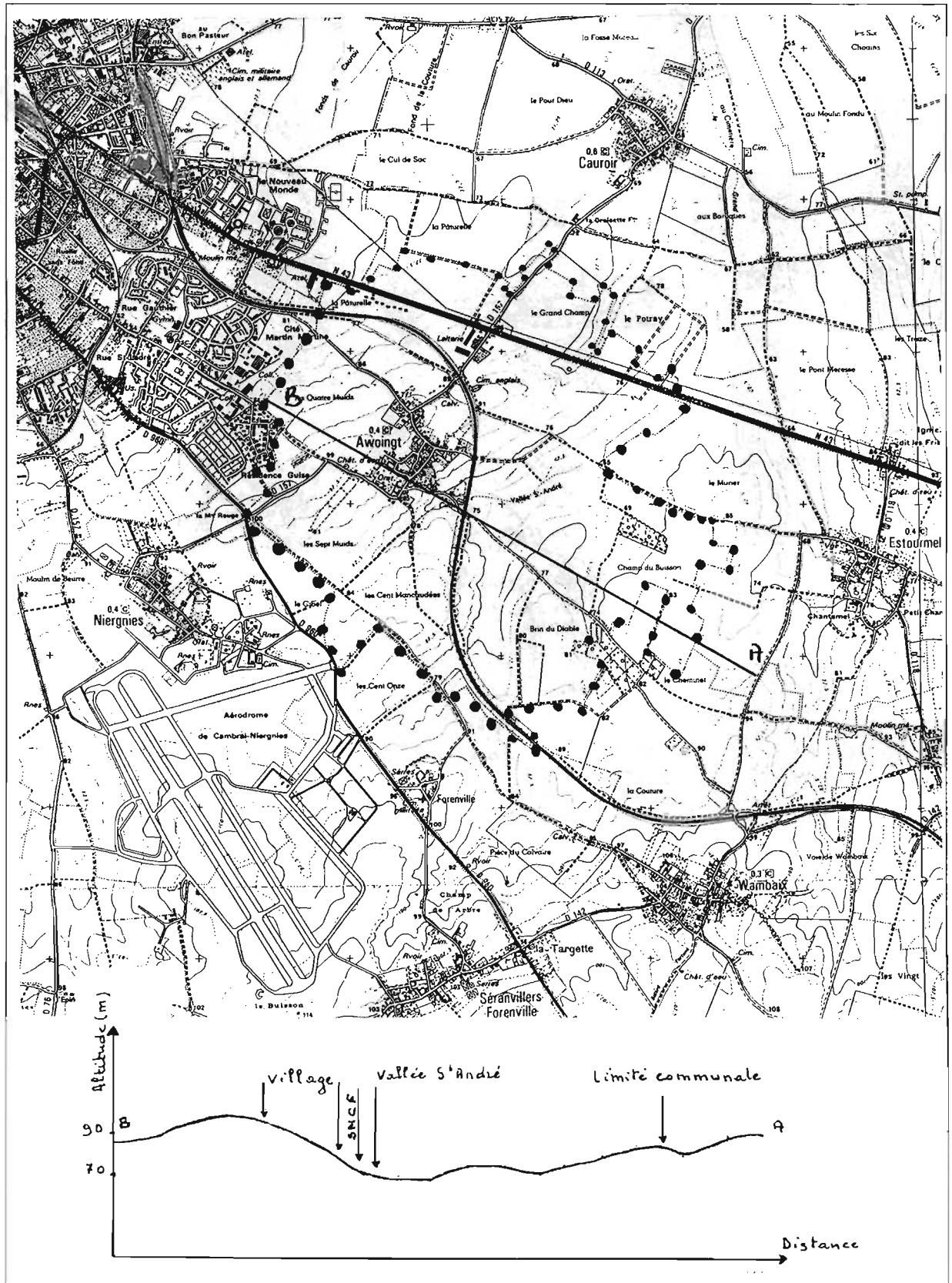
Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

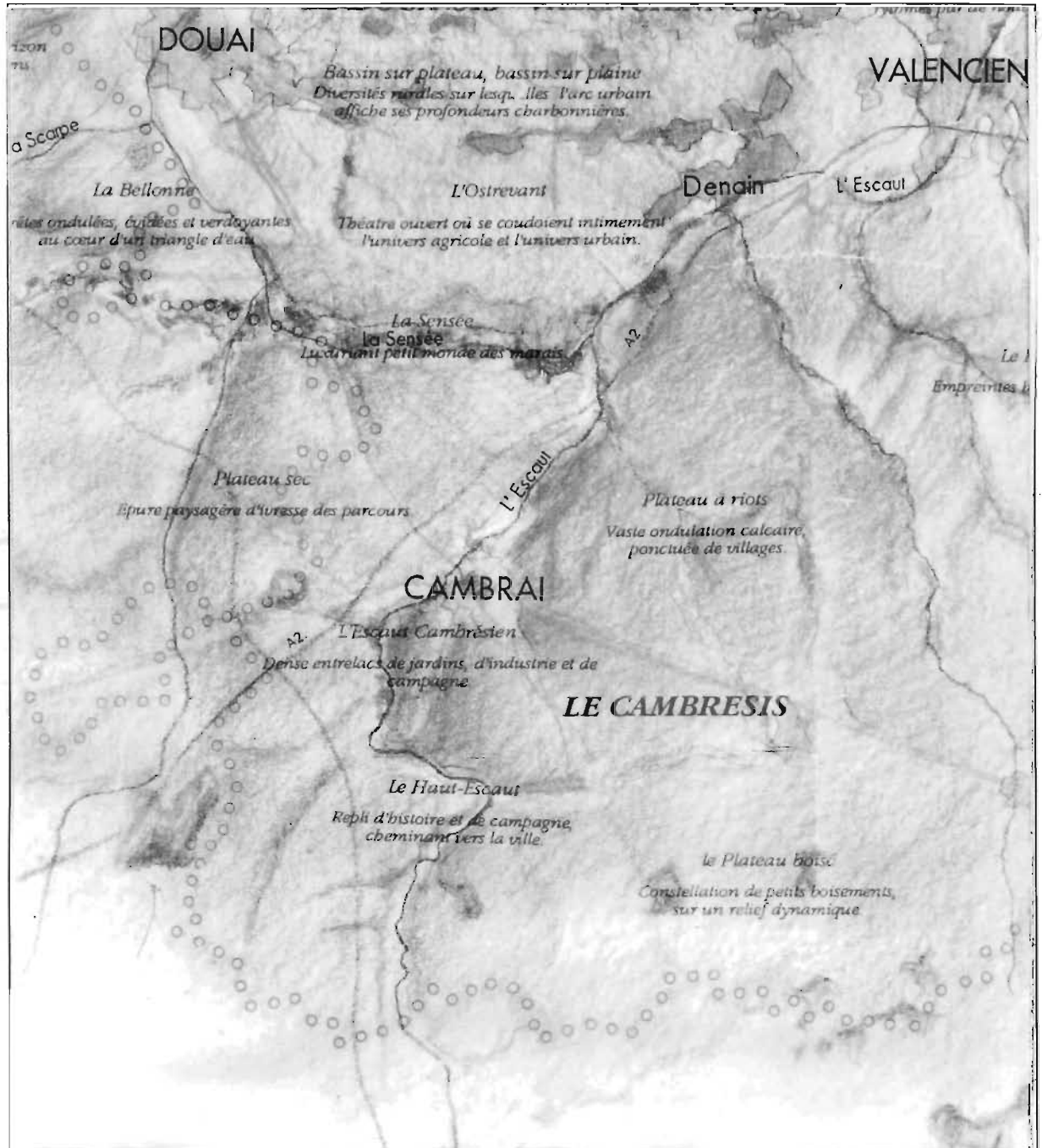


Territoire communal



D'après carte I.G.N.

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Identité de la commune

Situation géographique

La commune d'Awoingt est située dans l'Entité paysagère du " Plateau à riots " que l'on peut qualifier de "vaste ondulation calcaire, ponctuée de villages". Elle fait partie de la proche couronne de Cambrai.

Sa population est en nette progression, elle est passée de 447 habitants en 1982 à 524 en 1990. Cette progression (taux de variation annuel de plus 2,01) est due au cadre rural de la commune et sa proximité du chef lieu d'arrondissement. Cette situation géographique est très favorable à la commune, pour valoriser les logements désaffectés et accroître ainsi son patrimoine locatif.

Situation topographique et géologique

La commune d'Awoingt fait partie du bassin versant de l'Escaut. L'analyse de la carte et du profil topographique révèle que le village s'est développé dans sa plus grande partie sur un versant orienté au sud-est. On remarque aussi :

- une altitude variant entre 70 et 98 m,
- une topographie à ample ondulation, où "vallées" et "monts" s'alternent.

La géologie de la commune est le reflet de l'ensemble du plateau Cambrésien. En effet, la commune d'Awoingt repose sur un substrat crayeux surmonté d'un manteau de limons. Cette caractéristique géologique et pédologique explique d'une part la performance agricole (sol très fertile) et d'autre part les réserves d'eaux souterraines (substrat perméable).

Infrastructure

On distingue deux types d'infrastructures viaires:

- les routes principales (R.N. 43 - C.D. 157) : elles facilitent l'accessibilité et la desserte du village participant ainsi à son développement économique. Elles sont un atout non négligeable pour l'installation de nouvelles entreprises.

L'importance du trafic sur les routes génère des nuisances de bruit et de sécurité que les élus doivent gérer,

- les chemins ruraux: ce sont l'ensemble des voies secondaires qui relie Awoingt aux autres communes limitrophes. Ce réseau plus agreste, permet la découverte des paysages de la commune.

La ligne S.N.C.F. ne traverse que simplement la commune sans la desservir, mais influence de façon notable son organisation.

L'occupation du sol

L'analyse des photos aériennes, les sorties sur le terrain révèlent l'importance spatiale de l'agriculture dans la commune. L'arbre et la végétation naturelle ne sont présents que d'une façon éparse. (le long du cours d'eau, des chemins, sur les "rideaux"...). Le long de la voie ferrée, par contre, leur nombre est beaucoup plus important.

carte de géologie

TERRAINS SÉDIMENTAIRES



LV. Limon de lavage. Ce limon récent provient essentiellement du remaniement des limons pléistocènes. Il renferme souvent des matières organiques, lui donnant une teinte grisâtre, ainsi que des granules de craie (- grésin -) et des fragments de silex ou de grès. Son épaisseur est très variable et sa représentation sur la carte a surtout pour but de préciser l'emplacement des vallées et des vallons secs. On le trouve aussi au pied des pentes.



LP. Limons pléistocènes. Les limons pléistocènes sont très étendus sur le territoire de la feuille Le Cateau où ils recouvrent les plateaux et fréquemment le flanc occidental des vallées. Ils peuvent être fort épais (19 m à Villers-en-Cauchies au Nord de la feuille).

Ces limons qui sont des lèss plus ou moins évolués, sont répartis en deux grandes catégories :

- 1 — les limons anciens brunâtres, fins, riches en granules de craie et qui occupent les hauteurs ;
- 2 — les limons récents, de teinte jaunâtre, renfermant encore des granules de craie. Ils recouvrent parfois les précédents mais le plus souvent, on les observe sur le flanc occidental des vallées où ils reposent

directement sur la craie. Ils apparaissent comme un produit mixte dû aux actions éoliennes et au ruissellement.

La partie supérieure des limons est souvent décalcifiée, de couleur brune : c'est le lehm ou terre à brique. Elle est exploitée comme son nom l'indique, lorsqu'elle est pure, pour la confection de briques (Caudry).

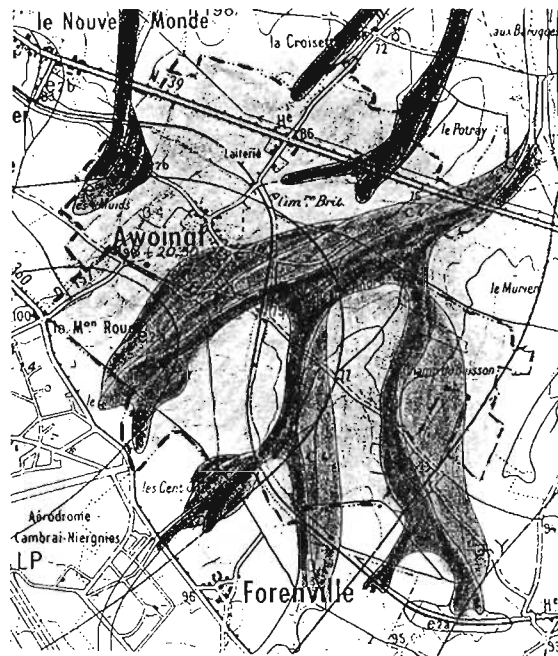
Leur division en assises n'est possible que localement en raison de la diversité des niveaux qui les composent et qui est fonction de la constitution lithologique du sous-sol. On remarque par exemple que l'ergeron est sableux à la base lorsqu'il repose sur le Landénien continental. L'ergeron sableux a livré à Cambrai une faune de steppe quaternaire caractérisée par l'abondance des Spermothylacées (J. Godon).

À la base des limons, on peut observer des silex verdis, provenant de la base du Landénien, ou des galets noirs, vestiges des anciens cordons littoraux yprésiens. Des blocs de grès du Landénien continental sont parfois noyés sous le limon. Enfin, en de nombreux endroits, a été signalée la présence de grès remaniés lutéliens à *Nummulites laevigatus* et *Orbitolites complanatus*, ou yprésiens à *Nummulites planulatus*. Dans la région SW du Cateau, a été trouvé un bloc de calcaire lacustre silicifié renfermant des restes de Characées d'âge landénien ou montien.



c4. Craie blanche sénonienne. La craie blanche sénonienne à silex est bien représentée sur la feuille Le Cateau, surtout à l'Ouest de la vallée de la Selle. Cet ensemble, d'une cinquantaine de mètres d'épaisseur, lithologiquement homogène, comprend deux assises. L'assise inférieure qui est la mieux représentée ici, est assez fossilifère et renferme *Micraster decipiens* (*M. cor testudinarius*) ; elle est d'âge coniacien. Sa base notamment, légèrement rugueuse, chargée de silex, livre souvent de nombreux fossiles (*M. decipiens*, *Echinocorys vulgaris*, *Echinoconus conicus*, etc.). C'est le cas dans la région de Malincourt (Sud-Ouest de la feuille). La partie supérieure, plus pure, plus fine, moins riche en silex, est à rattacher au Santonien. Ce dernier, n'a, jusqu'à présent, été reconnu paléontologiquement qu'à Wallincourt (Sud-Ouest de la feuille) par la présence de *Micraster cor anguinum* et *Actinocamax verus*. Il se peut que l'extension du Santonien soit assez importante mais il n'est pas possible de tracer sa limite inférieure en raison de l'analogie des faciès du Coniacien et du Santonien.

La craie sénonienne est utilisée pour le marnage des terres et comme pierre à chaux.



e2a. Tuffeaux et argile de Clary. Sous les Sables de Grandglise existe un ensemble dans lequel M. Leriche (1925) a reconnu les subdivisions suivantes de haut en bas :



— **Tuffeau d'Honnechy à *Pholadomya konincki* et *Cucullaea crassatina*.** Ce sont des sables argileux glauconifères devenant souvent cohérents et passant au tuffeau. Leur épaisseur maximale est de 4 mètres.

— **Argile de Clary.** C'est une argile plastique grise d'une épaisseur de 5 m au maximum. Les fossiles que contient cette argile (*Ostrea eversa*, *Glycymeris remiensis*, *Cyprina* sp.) ne permettent pas de la dater avec précision. Il semble cependant qu'elle soit déjà à rattacher à l'assise à *Pholadomya konincki*.

— **Tuffeau de Prémont à *Martesia heberti* et *Glossifungites saportalii*.** Il s'agit de sables très fins, glauconifères, légèrement argileux, le plus souvent agglomérés par un ciment d'opale, en tuffeau (grès tendre) se débitant en plaquettes. Son épaisseur maximale est de 4 mètres.

Cet ensemble de deux tuffeaux et de l'argile qu'ils encadrent est l'équivalent du Tuffeau de Valenciennes.

On remarque que les différents niveaux distingués dans le Landénien marin de la région sont transgressifs de l'Ouest vers l'Est. C'est ainsi que le Tuffeau de Prémont n'atteint pas la vallée de l'Erclin ; l'Argile de Clary le déborde vers l'Est mais est déjà fort réduite au niveau de la Selle et, plus à l'Est encore, le Tuffeau d'Honnechy repose directement sur les formations crétacées.



e2b. Sables de Grandglise. Il s'agit de sables glauconifères qui, souvent, en raison de l'altération de la glauconie, prennent une coloration jaune. Il a pu être établi (M. Leriche) que les Sables de Grandglise correspondaient à l'assise à *Cyprina scutellaria* (niveau des Sables de Bracheux). Ces sables marins apparaissent surtout à la partie sud de la feuille (région d'Honnechy et Escaufourt) et sont beaucoup mieux représentés sur la feuille voisine, Bohain, où ils ont été exploités dans de nombreuses sablières. Leur épaisseur maximale ne dépasse guère une quinzaine de mètres.

Méthodologie d'approche

Le présent document se décline en deux phases différentes mais complémentaires.

La première partie a pour objectif de recadrer le territoire de la commune dans son environnement le plus large. L'échelle de l'entité paysagère (cf. Politique Trame Verte du Conseil Général) semble à cet égard intéressante. Cette vision globale nous apparaît comme la meilleure approche pour harmoniser les aménagements entre eux et donner ainsi une lecture plus cohérente du paysage.

Fort des connaissances acquises en première partie, la seconde partie du document exposera les principes, voire les orientations d'aménagements concernant chacun des sites particuliers à valoriser ou des points noirs à résorber.

Awoingt dans son paysage

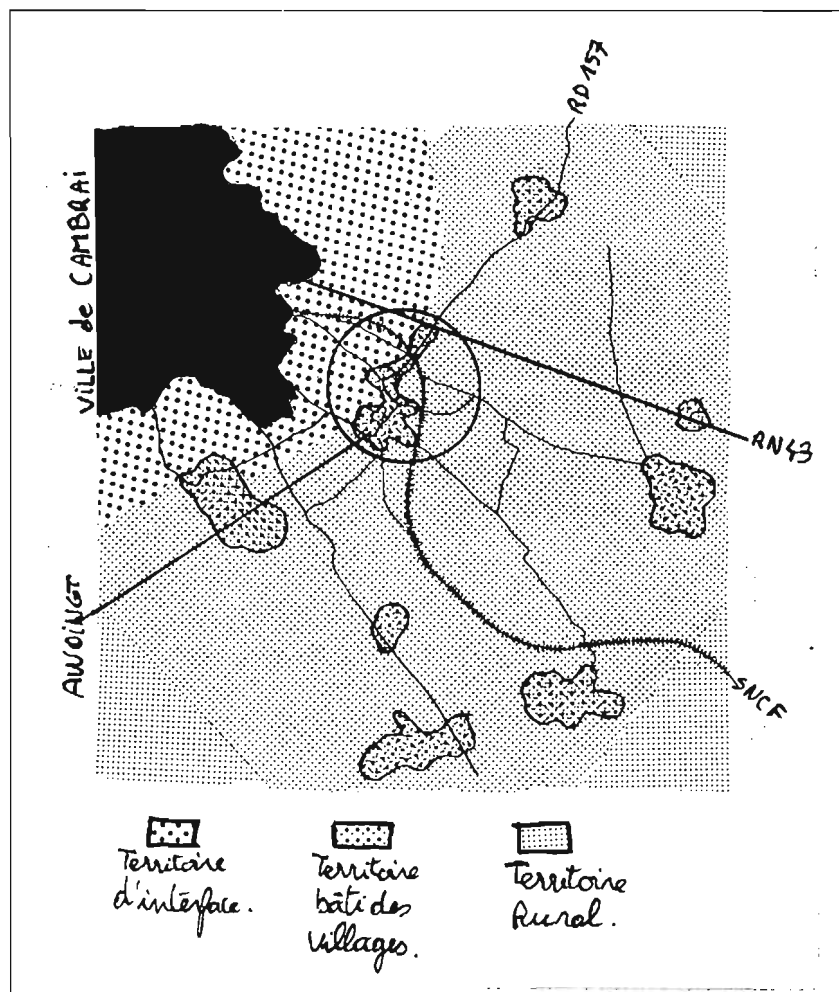
Le village d'Awoingt se trouve à la croisée d'une part, d'un secteur, tourné vers Cambrai, fortement urbanisé liant histoire, culture, modernisme et d'un autre, un territoire fortement imprégné par une ambiance rurale, ouvert sur les communes de Seranvilliers Forenville, Wambaix, Cattenières, Estourmel, Carnières et Cauroir.

Cette localisation est confortée par la présence d'un réseau viaire dont le centre est le village.

Actuellement ce réseau n'est qu'un support fonctionnel au déplacement des habitants du village vers Cambrai. L'amélioration de leur qualité d'agrément et de structuration devrait permettre d'étoffer le panel des utilisations et être le support qualitatif de la découverte des différentes ambiances paysagères de la commune.

Cette approche globale met en évidence au moins trois territoires :

- une interface qui se situe entre Cambrai et le village qu'on peut dénommer "territoire à polarité rurale",
- le village avec son patrimoine bâti, ses routes, ses lotissements, son cimetière anglais, son église et le talus S.N.C.F. ...
- un paysage à l'ambiance rurale avec ses axes traversants et des points d'accroches (rideaux, fossés, bois, souplesse du relief...)





Un travail plus précis de définition pourra être réalisé par le maître d'œuvre sur chacun de ces territoires. Cette étude mettra en évidence les caractères identitaires et les éléments d'accroches. L'ensemble de ces données permettront au maître d'œuvre de conforter ou d'infléchir, en accord avec le maître d'ouvrage, certains points du programme.

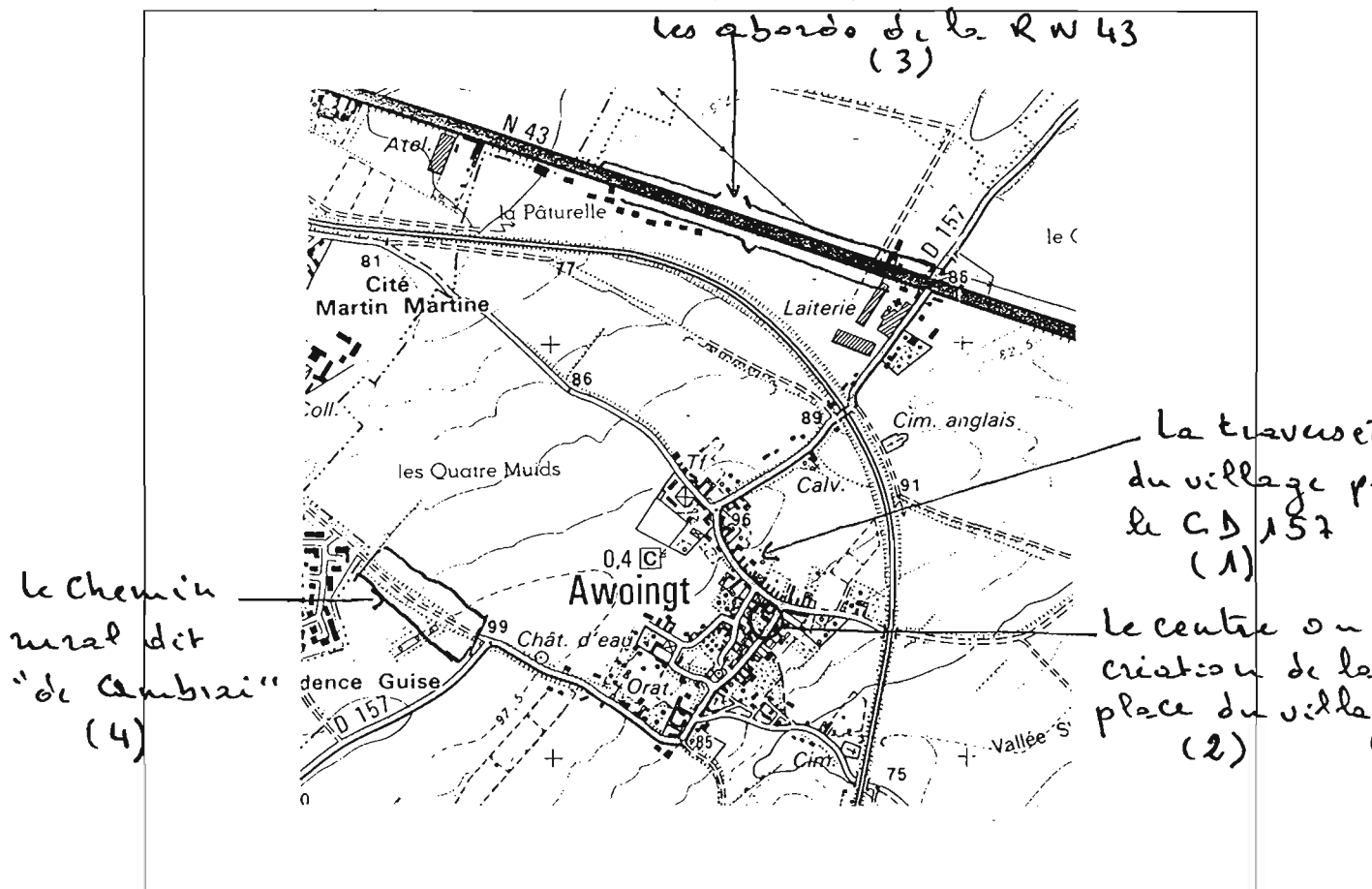
La connaissance du territoire allant au-delà des limites communales pourra trouver une implication à différents niveaux tels que :

- l'intégration paysagère de la rocade sud-est à Cambrai en particulier au niveau du remembrement agricole qu'elle induira,
- un recueil d'informations à adjoindre au P.O.S. pour tirer profit des possibilités offertes par la loi paysage,
- la mise en place d'itinéraires de promenades et découverte et interprétation (balisage, information, etc...) mettant en connexion les différents territoires.

Les aménagements ponctuels

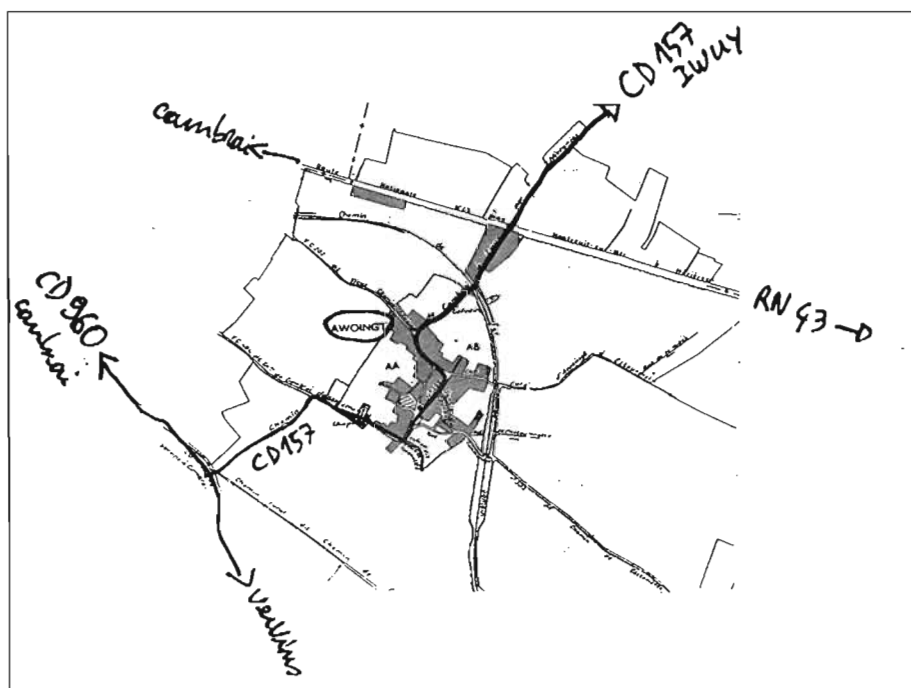
La municipalité souhaite, dans le cadre de son programme d'amélioration du cadre de vie, réaliser des aménagements sur les espaces publics. Ces aménagements concernent :

- 1- la traversée du village par le C.D. 157,
- 2- le centre ou création de la place du village,
- 3- les abords de la R.N. 43,
- 4- le chemin rural dit "de Cambrai".



— La traversée du village par le C.D.157 —

C'est l'axe principal innervant la commune. Il est le support d'un trafic non négligeable de poids lourds entre deux routes à fort trafic (R.N.43 et C.D.960).



Cet état devrait néanmoins nettement s'atténuer après la mise en place du contournement sud-est de Cambrai.

Sur le territoire de la commune, la route qui devient par moment une simple rue, traverse une multiplicité d'ambiances.

La commune soucieuse de la sécurité et désireuse de mettre en valeur son patrimoine, envisage d'ores et déjà des aménagements sur la rue Albert Mathieu qui est la séquence la plus "dense" et minérale de l'itinéraire.

Un premier travail d'investigation permettra de déterminer les différentes séquences spatiales du parcours.



Celles-ci seront justifiées par la présentation synthétique et l'illustration des éléments qualifiants et disqualifiants des abords et fera état des divers projets ponctuels d'équipements (d'ordre routier ou de réseaux).

Ce travail permettra la constitution d'un document de référence valable pour l'avenir.

Ensuite un principe d'aménagement ayant valeur de cadre sera proposé pour chacune des séquences, dans un souci de recommandations et contribuant à :

- la cohérence globale,
- l'affirmation du caractère villageois,
- la parcimonie des revêtements imperméable et l'économie des moyens,
- la limitation du caractère routier, aux réels besoins de sécurité,
- l'intégration sur certaines séquences d'une piste cyclable.

Compte-tenu des urgences fixées par la municipalité une ou deux séquences pourront faire l'objet d'un travail plus approfondi jusqu'à l'A.P.S. chiffré (par exemple rue Albert Mathieu et/ou l'entrée du village au niveau de la laiterie).

LE CENTRE

Hormis l'espace environnant l'église, le village ne dispose pas à proprement parlé d'une place publique composée.

Au point de rencontres entre les rues Albert Mathieu et Pasteur (C.D. 157) et la rue Jules Ferry, issue d'un secteur plus bas, l'espace se dilate entre un bâti composite et non jointif à la facture rurale dominante.

La route trace un coude prononcé vers la mairie située dans un resserrement urbain.

L'accotement le plus large dessiné par la route accueille un abribus, un cubo-verres et deux robiniers boules.



Plusieurs terrains aux statuts imprécis et à la facture peu valorisante y sont attenants (parking, salle des fêtes louée à une entreprise...).

La municipalité envisage l'achat de parcelles voisines afin d'étendre sa maîtrise foncière pour permettre, entre autre chose, un accès arrière et sécurisant à l'école.

Il convient de mener une réflexion de type urbanistique sur l'ensemble du secteur central du village (cf. schémas). Ce travail consistera d'une part en un diagnostic sur les espaces et les bâtiments, d'autre par en une analyse des besoins et des opportunités. Il contribuera à la programmation d'équipements et à la détermination du statut des espaces, leur localisation et dimensions (salle communale, logements ? desserte de l'école ? place ? nouvelle implantation de la Mairie ? boutique ?).



Plusieurs schémas contrastés seront proposés illustrant les grands principes de composition et de fonctionnement du secteur. Après validation d'un schéma, tout ou parti des espaces publics (notion de phasage de l'ensemble du programme) seront étudiés jusqu'à l'esquisse chiffrée.

Remarques :

- L'étude de ce secteur devra se faire en cohérence avec les principes des aménagements du C.D. 157 dans la traversée du village.
- Dans un souci de sécurité, il conviendra de conforter les caractères ruraux des espaces au détriment du caractère routier.
- La gestion des eaux pluviales sera à prendre en compte dans un souci de ne pas augmenter inconsidérément les surfaces imperméables et lisses.



LE CHEMIN DES ECOLIERS

Le collège et le lycée professionnel auxquels sont rattachés les élèves d'Awoingt sont situés sur la commune de Cambrai.

Cette localisation induit un flux de piétons, vélos et mobylettes sur le chemin rural dit "de Cambrai" qui se trouve être l'itinéraire le plus court

Côté Awoingt, il prend naissance dans le prolongement de la R.D. 157 au niveau d'un des points les plus hauts en altitude de la commune. (situation exceptionnelle de belvédère sur quasi 360 .)

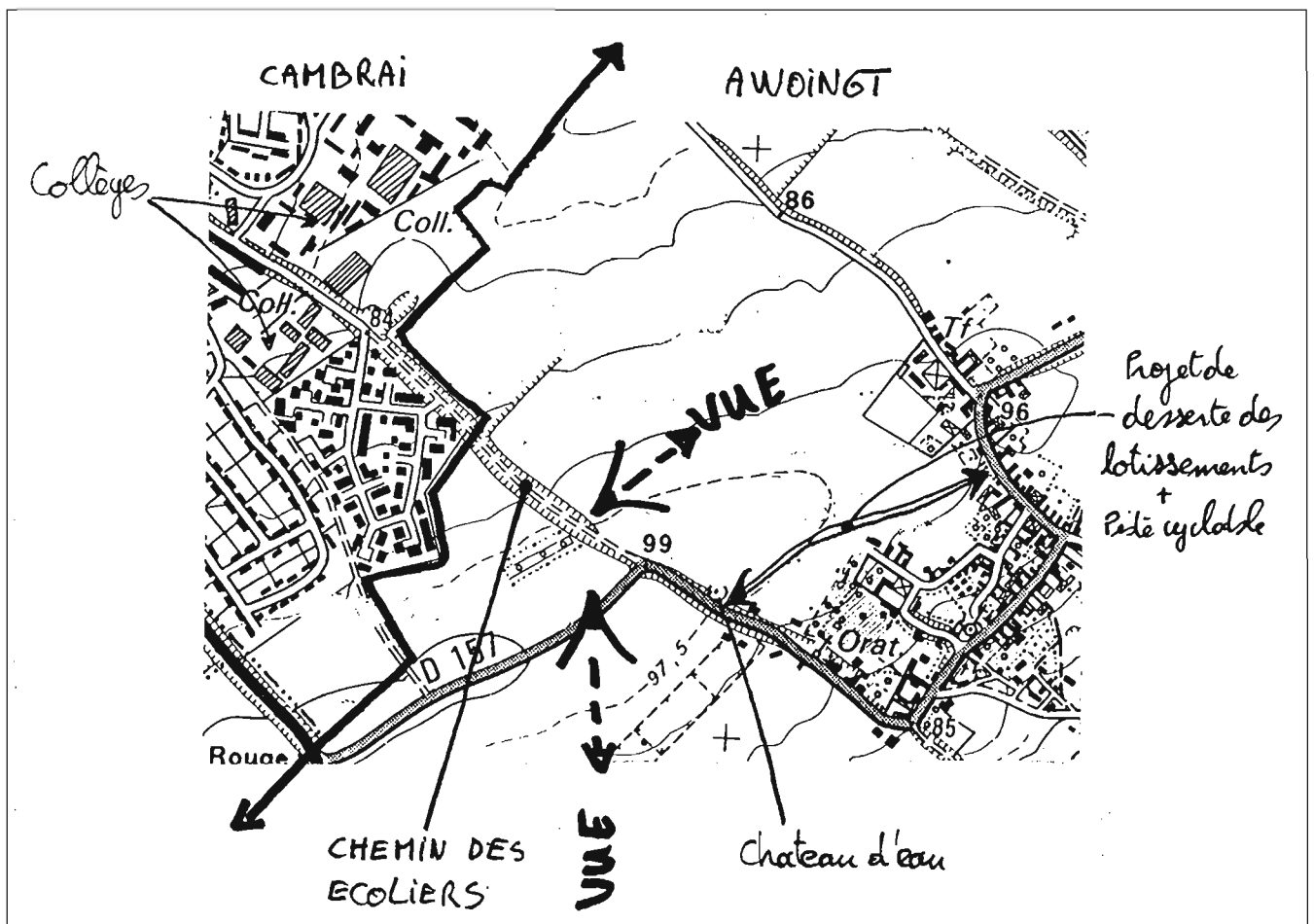
La circulation automobile est entravée par une barrière du côté d'Awoingt , alors que du côté Cambrai, une section en enrobé permet l'accès routier à une cité pavillonnaire.

Le projet est à réfléchir dans la prise en compte des qualités du territoire traversé et tendra à :

- augmenter la sécurité et le confort des piétons (mise en lumière),
- privilégier la circulation pédestre et cycliste,
- mettre en scène de façon qualifiante la traversée qui est majoritairement en surplomb de ce secteur agricole (Zone N.C. au P.O.S.) et les vues lointaines qu'il offre.

La réflexion sera à mener aussi dans le cadre de préconisation relative à la future voie de desserte des lotissements du secteur Nord Ouest de la commune.

Niveau d'étude pressenti : schémas d'intentions, plus esquisses chiffrées.



Bibliographie

C.A.U.E. 1993 *Elements de lecture des paysages, in Trame Verte- Politique du paysage : Un outil de gestion intégrée du paysage- Conseil Général du Nord*

Pinon(P) 1991 *Lire et composer l' espace public* 79 p. Direction de l' architecture et de l' urbanisme Service technique Ministère de l' équipement, du logement, des transports et de la mer.

Sorriaux (A) 1987-88 *Awoingt notre village Tentative de connaissance historique et anecdotique*

cartes

B.R.G.M. 1967 *carte de géologie 1/ 50000 feuille Le Cateau notice explicative* Ed B;R;G;M;

I.G.N. 1985 *carte 1/ 25000 Cambrai (est) Cauchy 2607 Ouest.*

I.G.N. 1989 *Photo aériennes 1/ 20000 n 470 à 474 et 397 à 400* Ed. I;G;N;

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Rebaï Ahmed	Ecologue
Le Moing Jean Marc	Paysagiste

Annexes

P 15

Les pratiques de l'aménagement des espaces publics révèlent que les pièges sont nombreux. Ils tiennent à l'idée générale que l'on se fait de l'espace urbain, à des leçons tirées hâtivement d'une certaine crise urbaine (celle de la crise de la circulation automobile, par exemple), à une pratique quotidienne absorbante qui empêche quelquefois de prendre du recul. Lors de l'aménagement d'un espace urbain, quelque soit la motivation immédiate et concrète - régler un problème de circulation par exemple - il est essentiel de ne pas oublier que l'aménagement doit aussi mettre en valeur les qualités de cet espace, ou du moins ne pas le détériorer. Par exemple des bornes ayant pour fonction d'empêcher les véhicules de stationner peuvent aussi avoir un impact visuel trop fort par rapport à l'ensemble de la rue ou de la place, et des bâtiments qui les bordent.

P 18

- Ne pas confondre embellissement et décoration.

Il ne faut pas confondre embellissement urbain et ajouts d'éléments décoratifs ou artistiques, dont la valeur propre n'est pas la seule qui importe. Les adjonctions n'apportent des qualités que si elles confirment des qualifications à l'espace public. Une somme de détails décoratifs ne fait pas un tout à échelle urbaine. Tout espace urbain possède des qualités potentielles héritées de sa forme, de son histoire, de ses usages. Tout aménagement doit impérieusement, et d'abord, utiliser ces qualités pour résoudre le problème particulier qui est posé. C'est seulement dans un deuxième temps qu'une solution étrangère au lieu peut être recherchée.

P. 69

Les plantations doivent être utilisées comme des éléments de composition et non de décoration. Un arbre c'est d'abord un point qui marque un lieu précis dans l'espace public. L'arbre ne cache pas, il indique. Un arbre c'est aussi un volume qui occupe l'espace jugé exagérément vide, c'est encore une ambiance, un élément de confort (ombre et petite échelle sous le feuillage). Un alignement d'arbres sépare deux espaces ou bien indique une direction, souvent les deux à la fois. C'est comme tel qu'il doit d'abord être utilisé.

D'autre part, les plantations d'un espace public ne sont pas celles d'un espace privé. La jardinière, l'arbuste décoratif sont à une échelle domestique qui n'a rien à faire dans l'espace public.

L'inverse est préférable. Un arbre monumental sur une petite place de quartier renforce par contraste l'échelle moindre des édifices privés qui l'entourent.